

## **Diplôme d'Université DROIT APPROFONDI de la FISCALITÉ**

### **DIRECTION PEDAGOGIQUE :**

**Professeur Jean-Luc ALBERT**  
**Ecole de droit – Université d'Auvergne**

### **PRESENTATION :**

Le droit fiscal est devenu une discipline dominante des enseignements juridiques et se trouve caractérisé à la fois par une forte dimension supranationale, des développements sectoriels accentués (urbanisme, énergie, immobilier, arts, ...) et des spécificités administratives et contentieuses et ce dans un cadre professionnalisant accentué marqué désormais par une diversité des débouchés professionnels tant en ce qui concerne le secteur privé que le secteur public (administrations d'Etat –DGFiP, DGDDI,...-, collectivités locales, cabinets d'avocats, d'experts comptables, fiscaliste d'entreprise, conseils en propriété, etc.).

Les différentes formations dispensées au sein de l'Université d'Auvergne ont intégré l'importance de ce champ juridique en offrant de la Licence aux différents Masters un ensemble diversifié d'enseignements permettant de concrétiser un « parcours fiscal » significatif.

Pour autant, certains domaines souvent d'actualité peuvent donner lieu à des approfondissements, des compléments de formation qui peuvent se révéler indispensables dans une perspective d'insertion dans certains diplômes ou en termes d'évolution de carrière professionnelle.

Tel est l'objet du présent Diplôme d'université « Droit approfondi de la fiscalité » dont la vocation est d'offrir tant en formation initiale à des étudiants de niveau Master qu'en formation continue pour des professionnels d'entreprise, de cabinets d'avocats ou d'expertise-comptable, ou à des cadres administratifs, un ensemble d'enseignements plus particuliers et qui, soit permettent d'aller plus avant dans certaines thématiques juridiques d'actualité, soit offrent une étude originale dans différents domaines qui n'ont pas été appréhendés dans le cadre des formations dispensées au sein des cursus universitaires.

### **LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Faciliter l'orientation d'étudiants de niveau Master vers des formations plus spécialisées en fiscalité,
- Assurer une formation complémentaire par l'acquisition de nouvelles compétences et des schémas d'analyse professionnalisants,
- Permettre à des agents des secteurs public ou privé de renforcer leurs acquis dans des domaines plus spécifiques.

## **PUBLIC CONCERNE :**

Ce programme s'adresse aux :

- \* Etudiants inscrits en Master 1 ou 2 (juristes, économistes, gestionnaires)
- \* Etudiants inscrits à l'IEJ ou à l'IMAJ
- \* Professionnels désireux d'acquérir une compétence élevée en droit fiscal (le cas échéant dans le cadre d'une VAP).

## **CRITERES D'ADMISSION ET SELECTION :**

La sélection est faite sur dossier.

Elle est réalisée par la direction du DU et l'équipe pédagogique.

Elle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable pédagogique.

Les personnes concernées doivent avoir acquis un niveau équivalent à la licence en droit.

Les étudiants susceptibles d'être admis dans ce DU doivent être inscrits en Master 1 ou 2 ou à l'IMAJ.

Ce diplôme est soumis à une capacité d'accueil de 30 personnes.

## **ORGANISATION DES ETUDES ET PROGRAMME :**

Les cours et séminaires sont dispensés entre octobre et mai, conformément au calendrier universitaire de l'Université d'Auvergne.

La préparation s'effectue en un an, sauf dérogation accordée par le chef d'établissement sur proposition du responsable pédagogique.

Ils sont assurés de façon prédominante par des professionnels du droit fiscal issus des différents secteurs publics ou privés (DGFIP, avocats, fiscaliste d'entreprise...).

### **Programme – Volume total 110h de cours**

Intitulé des enseignements	CM	Coeff.
Fiscalité internationale	10h	2
Fiscalité européenne et lutte contre la fraude fiscale	5h	1
Droit d'enregistrement et TVA immobilière	10h	2
Fiscalité patrimoniale du dirigeant de société	15h	3
Stratégie patrimoniale du dirigeant de société	15h	3
Contrôle fiscal	20h	4
Fiscalité directe locale	10h	2
Le recouvrement de l'impôt et son contentieux	5h	1
De l'optimisation fiscale à la fraude fiscale	10h	2
Régime de distribution des sociétés	10h	2
<b>Total</b>	<b>110h</b>	

Cette formation mêle des études de cas, de dossiers et des formations techniques et plus académiques.

## **REGIME D'EXAMENS**

### ***Epreuves et validation***

Epreuve unique d'une durée de 4 heures. Quatre questions au minimum sont soumises aux candidats. Chaque question est notée sur 20 en tenant compte du coefficient attribué à chaque matière. Les notes se compensent.

### ***Délivrance du diplôme :***

Le DU est validé avec une moyenne générale de 10/20 minimum.

Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues pour l'ensemble de l'année :

Passable, lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.

Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Très bien lorsque la moyenne générale est supérieure à 16/20.

### ***Session d'examen***

Il est organisé une seule session d'examen.

### ***Redoublement***

Le redoublement est admis à titre exceptionnel sur demande motivée et accord du président de l'université sur proposition du responsable pédagogique du DU.

## ***EQUIPE PEDAGOGIQUE***

- Marc Amblard, avocat, maître de conférences en détachement (section 06), HDR
- Philippe Bourbigot, inspecteur des finances publiques, enseignant à l'Ecole nationale des finances publiques
- Julien Causse, avocat
- Philippe Farges, maître de conférences associé à l'Université d'Auvergne, avocat
- Sabine Mougel, inspectrice des finances publiques ; vérificatrice en brigade interrégionale de contrôle fiscal à Clermont-Ferrand
- Tiaré Muller, fiscaliste, groupe Michelin
- Robert Pastural, inspecteur des finances publiques
- Frédéric Robin, avocat

## **ORGANISATION ET GESTION :**

Ce DU est géré par l'Ecole de droit de l'université d'Auvergne (Clermont 1).

L'inscription administrative est annuelle.

Les documents nécessaires à cette formation seront communiqués par le biais de l'ENT.

Les personnes inscrites en formation continue donneront lieu à un suivi plus spécifique.